



Bulletin Municipal
COMMUNE DE PEIPIN
Alpes-de-Haute-Provence

PEIP'INFOS - N°59 - ÉTÉ 2023





Frédéric Dauphin

Maire de Peipin,
2^e Vice-président
de la Communauté
de communes Jabron
Lure Vançon Durance.

C'est avec un peu de retard que paraît ce numéro du Peip'Infos, et je vous prie de nous en excuser. La pause estivale est déjà bien entamée, et j'espère que chacun d'entre vous aura pu ou pourra en profiter pleinement pour se ressourcer et se reposer.

Les Gens du Voyage

Le 7 mai dernier, très tôt dans la « saison », une communauté de Gens du Voyage a forcé les aménagements que la commune avait effectués pour protéger le stade et s'est installée sur celui-ci durant quinze jours. Nous avons un peu été pris de court dans nos projets de renforcement et de création de nouveaux aménagements (notamment quartier Champarlau), décidés à la suite de plusieurs réunions avec les riverains.

Nous avons alors pris conscience que les premiers aménagements au stade n'étaient pas suffisants et qu'il fallait avancer la réalisation de ceux prévus à Champarlau. C'est ce qui a été fait ([voir page 6](#)), en étroite collaboration avec les riverains et propriétaires. Je saisis d'ailleurs l'occasion pour tous les remercier : chacun y a mis du sien et a participé à son niveau.

Il y a quelques années, après une installation illégale des Gens du Voyage, nous avons fait labourer le terrain de la station de pompage — à l'exception du chemin d'accès — qui constitue le périmètre de protection du captage de l'eau que nous buvons. Des ronces et des épineux ont alors très vite poussé, constituant une barrière aussi naturelle qu'impénétrable. Depuis, ce terrain n'a plus jamais été investi.

Dans ce cas de figure bien particulier, la solution était simple et sans coût, puisque notre agriculteur avait gracieusement effectué un labour profond qui a durablement, nous l'espérons, protégé notre captage.

Cependant, les différences de configuration des lieux ne permettent pas d'appliquer les mêmes solutions partout. Dans le cas de Champarlau et du stade, les aménagements à mettre en œuvre étaient d'une autre nature, plus complexe et forcément plus onéreuse. De plus, à certains endroits, s'ajoutaient des contraintes juridiques et administratives.

Si pour l'instant ces aménagements semblent efficaces (bien qu'il ne faille jurer de rien et s'attendre à tout), il convient de reconnaître qu'il nous sera très difficile d'arriver à protéger tous les terrains potentiels, dans toute la commune. Mais nous continuerons de faire ce qui est nécessaire, au fur et à mesure et chaque fois que nécessaire.

La vie en société

Les incivilités n'épargnent malheureusement pas notre commune. Elles prennent diverses formes et altèrent la qualité de vie de chacun d'entre nous, y compris ceux qui les commettent. Ainsi, il est incompréhensible que certains considèrent les colonnes de tri sélectif comme des déchèteries devant lesquelles ils peuvent déposer sauvagement leurs encombrants (postes de télévision, matelas, canapés, tables, chaises, appareils électroménagers, etc., etc.), alors que la commune organise des tournées d'enlèvement des encombrants chaque semaine et qu'il suffit de s'inscrire auprès de la mairie pour en bénéficier. Je rappelle par ailleurs que chaque Peipinois peut obtenir une carte d'accès gratuit à la déchèterie de Château-Arnoux-Saint-Auban.

Dans un autre domaine, certains propriétaires de chiens ont parfois du mal à comprendre que leurs compagnons peuvent générer des nuisances très importantes (errance, aboiements, déjections) pour leur voisinage.

Or, dans un cas comme dans l'autre, il suffit la plupart du temps d'un minimum d'effort et de considération pour autrui afin d'éviter (ou de résoudre) ces problèmes...

Le nouveau système d'alerte

La commune a dû changer de système d'alerte et d'information car l'éditeur du précédent a tout simplement cessé de le produire. C'est pourquoi nous avons souscrit à une autre application que nous vous présentons en [page 4](#). Le principe est exactement le même : vous téléchargez gratuitement « PanneauPocket » depuis votre boutique habituelle sur votre téléphone mobile, et vous sélectionnez Peipin. Vous recevez ensuite toutes les alertes et les informations essentielles de la commune en temps réel.

Enfin, nous saluons la reprise du bar par David et Michaël Martineau, qui fourmillent d'idées et de projets pour ce lieu emblématique de la commune, ainsi que la création par Anne Clavel d'une nouvelle boutique d'objets déco et d'artisanat à la place de l'ancien magasin d'alimentation. Grâce à eux, notre centre-ville reprend vie et ils méritent à ce titre que nous les aidions en les faisant travailler.

Passez une bonne fin d'été et venez très nombreux à la fête votive qui vous propose un beau programme de concerts, du 11 au 14 août.

Visite de M. Le Préfet et de M^{me} La Sous-Préfète

Jeudi 6 juillet, nous avons eu l'honneur d'accueillir le Préfet des Alpes de Haute-Provence et la Sous-Préfète de Forcalquier, lors de leur tournée de visite des communes du territoire.

Ce fut l'occasion de leur parler de nos projets et des dossiers qu'ils ont accepté de subventionner à travers la Dotation aux Équipements des Territoires Ruraux (DETR). Durant un peu plus d'une heure en mairie, nous avons évoqué sans langue de bois les sujets importants pour Peipin tels que les contradictions auxquelles nous sommes confrontés dans la révision de notre PLU, liées à l'adoption de la nouvelle loi Climat et Résilience extrêmement restrictive, mais aussi la rénovation des rues du village historique, dossier que nous leur présenterons en fin d'année et qui va nécessiter un gros investissement financier (et un soutien de leur part).

Un entretien positif et convivial, durant lequel M. Le Préfet et Mme La Sous-Préfète ont été très à l'écoute de nos problèmes et nous ont proposé leur aide pour mieux faire avancer nos projets.

Nous sommes ensuite allés visiter les aménagements urbains qu'ils ont subventionnés via la DETR : le parvis de l'ancienne mairie, les parkings du monument aux morts et du co-voiturage (qui vont faire l'objet d'un appel d'offre à la rentrée), ainsi que le cheminement doux désormais réalisé.

Le Préfet et la Sous-Préfète nous ont fait part de leur grand plaisir d'avoir découvert Peipin (« un très beau village ») et le résultat de leur action en faveur des communes.



De gauche à droite : *Dorothée Dupont, Gisèle Joseph, Frédéric Dauphin, Marc Chappuis et Marie-Paule Demiguel*

Canicules et fortes chaleurs : ayez les bons réflexes



PanneauPocket : l'application mobile au service des Peipinois

La mairie de Peipin s'est équipée de PanneauPocket, une nouvelle application d'alertes et d'informations, pour mieux communiquer auprès des Peipinois.

PanneauPocket est une application mobile qui permet à la commune de transmettre en temps réel des alertes, des actualités officielles locales ainsi que des messages de prévention.

L'application est gratuite, sans publicité, sans création de compte ni aucune récolte de données personnelles. Il vous suffit de quelques secondes pour installer Panneau-Pocket sur votre smartphone ou votre tablette et mettre en favoris une ou plusieurs collectivités. Vous recevrez ensuite des notifications pour les alertes et les événements.

PanneauPocket est accessible également depuis votre ordinateur à l'adresse suivante : www.app.panneaupocket.com



TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT VOTRE APPLICATION PANNEAUPOCKET

Recevez les alertes et les informations de votre commune en 4 CLICS

- 1** Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette




- 2** Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones).
- 3** Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".
- 4** Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le  à côté du nom de votre commune. Vous recevrez les notifications de son actualité en temps réel.

Félicitations, vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone ou votre tablette !
 L'application est sans publicité, gratuite et sans récolte de donnée personnelle.

Retrouvez également toutes les infos et alertes depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com
BONNE UTILISATION !

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape"

© PanneauPocket

Rappel concernant la taille de haie

Nous souhaitons attirer votre attention sur un sujet important concernant l'entretien des haies dans notre village. En effet, de nombreuses haies ne sont pas correctement entretenues, ce qui peut présenter des risques pour la sécurité publique. Certaines de ces haies empiètent sur la voie publique, obstruant la visibilité des panneaux routiers, tandis que d'autres limitent la visibilité à certains croisements, créant ainsi des situations dangereuses pour les usagers de la route.

Nous tenons à vous rappeler les règles en vigueur concernant la hauteur des haies de jardin afin de prévenir tout danger potentiel. Si vous avez planté une haie à moins de 2 mètres de votre clôture, sa hauteur ne doit pas dépasser 2 mètres. Cependant, sachez qu'il n'y a pas de limite de hauteur pour les haies plantées à plus de 2 mètres de la bordure de votre terrain.

Dans le cas où votre haie se trouve à proximité d'un carrefour, veillez à ce qu'elle ne dépasse pas 1 mètre de hauteur, afin de garantir une visibilité optimale pour les conducteurs et les piétons.

Il convient de maintenir nos haies en bon état et de respecter ces directives, car cela contribue à la sécurité et à la beauté de notre village.



Aboiements de chiens = nuisances sonores

C'est un sujet important qui concerne la tranquillité et le bien-être de chacun au sein de notre commune. En effet, les problèmes de voisinage peuvent parfois perturber notre vie quotidienne. Afin de garantir une cohabitation harmonieuse, il est essentiel de respecter certaines règles.

Selon l'article L2212-2 du Code général des collectivités territoriales, les cris d'animaux domestiques, notamment les aboiements de chiens, ne doivent pas troubler la quiétude de nos concitoyens ni perturber leur repos. En effet, les aboiements de chiens figurent parmi les nuisances de voisinage les plus courantes.

Notez que depuis la loi du 31 décembre 1992 et le décret du 18 avril 1995, ces nuisances sonores peuvent être sanctionnées lorsqu'elles sont « de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par leur durée, leur répétition ou leur intensité » (article R1334-31 du Code de la santé publique).

L'article R1334-31, consultable sur Légifrance, stipule :
« Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité. »

Chacun doit veiller à respecter la quiétude de son voisinage, de jour comme de nuit. Même en dehors des heures nocturnes, des sanctions peuvent être appliquées en cas de nuisances répétées. Cette gêne peut constituer une contravention, entraînant une condamnation du propriétaire à la peine prévue par l'article R610-5 du Code pénal.

En agissant ensemble et en faisant preuve de compréhension envers nos voisins, nous contribuerons à préserver un environnement serein et convivial au sein de notre commune.



Attention : les chats errants malades ne sont pas pris en charge !

En partenariat avec l'association « 30 millions d'amis », notre commune a mis en place depuis plusieurs années une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants. Une initiative qui vise à garantir la santé et le bien-être de nos amis félins tout en contrôlant leur population.

Cette campagne représente un coût annuel de 1 800 € (dont 50 % sont subventionnés par 30 millions d'amis). Toutefois, conformément à la convention signée par la mairie, certains frais ne sont pas inclus. Plus précisément, les dépenses liées aux soins vétérinaires ou à l'euthanasie d'un animal ne sont pas couvertes (à moins que le chat ne soit préalablement pucé et identifié par l'association 30 millions d'amis).

Ainsi, nous tenons à vous informer que dans le cadre de cette campagne, si le chat amené chez le vétérinaire de Peipin nécessite des soins ou une euthanasie, les frais correspondants seront à votre charge.



Gens du Voyage – Aménagements à Peipin

La mairie de Peipin a pris des mesures pour sécuriser les terrains de Champarlau, ainsi que les accès au stade de foot contre les installations des Gens du Voyage.

— Après les six installations successives et illégales des Gens du Voyage sur les terrains le long du chemin de Champarlau l'été dernier (mai-août 2022), la mairie de Peipin a travaillé en étroite collaboration avec les propriétaires et les riverains des champs concernés afin de trouver une solution permettant de sécuriser l'accès à ces terrains.

Dans cette optique, et suite à une consultation de plusieurs entreprises, la mairie a fait installer des blocs d'environ 3 tonnes le long du chemin de Champarlau. Ces rochers servent de barrière physique pour empêcher l'accès aux terrains (230 tonnes d'enrochement sur 115 mètres linéaires pour environ 11 000 € TTC).

De plus, pour empêcher tout contournement de cette barrière de rochers en passant par le champ adjacent, le propriétaire de ce dernier a fait creuser une tranchée d'un mètre de large sur un mètre de profondeur. Cette tranchée est surplombée d'un merlon de terre, créant ainsi une barrière supplémentaire le long du chemin de Champarlau. La combinaison de ces deux mesures, la barrière de rochers et la tranchée, devrait compliquer les accès aux champs.

— Le stade de foot a été occupé illégalement le 7 mai 2023 pendant 15 jours par une communauté d'environ 50 caravanes. Les dégâts constatés à leur départ sont assez conséquents : grillage et filets coupés, ornières, ligne d'aspenseurs abîmée, etc.

La mairie a donc retravaillé les obstacles qui avaient déjà été placés à l'entrée. Cette fois-ci une tranchée a été creusée pour accueillir les blocs de pierre, puis du béton fibré a été coulé. Le même dispositif a été mis en place au bout du parking des vestiaires afin d'éviter un passage par le sud. L'ensemble de ces aménagements au stade a coûté 7 440 € TTC.

Nous espérons que tous ces dispositifs permettront d'éviter de nouvelles installations illégales sur notre commune cet été.



Rocher Stade



Rocher Stade (parking)



Rocher Champarlau



Tranchée Champarlau

La Tanière de la place du Bon-Vent

Le 29 mars dernier, après quelques mois de fermeture, la place du Bon-Vent a retrouvé un nouveau souffle avec l'ouverture de « La Tanière ». À la tête de la meute, deux frères déjà connus des Peipinois, David et Michaël Martineau, qui ont passé une partie de leur enfance entre Sisteron et Peipin, sans oublier leurs années au club de foot.

David, auparavant ambulancier puis éducateur sportif découvre par hasard le domaine de la restauration. Une révélation pour lui et un métier qu'il exerce alors dans de nombreux troquets du territoire. Barman, il aime le relationnel, mettre l'ambiance et faire plaisir à ses clients. Alors, quand l'opportunité de reprendre le bar de Peipin se présente à lui, il n'hésite pas et crée La Tanière. Un endroit qu'il décrit comme un lieu de rencontre : « c'est le rond-point du village, les gens viennent, ça gravite, ça tourne, il y en a un qui part à droite, à gauche, au milieu, tout le monde se croise ». Son envie est de créer du lien social, d'emmener les gens d'univers différents à se côtoyer, à partager, à s'entraider. Pour ce faire, il travaille sur des projets que vous découvrirez prochainement.

D'ores et déjà, La Tanière offre une ambiance familiale et conviviale qui s'adapte aux goûts des anciens comme des plus jeunes. Au programme : soirées musicales, concours de boules, parties de cartes, retransmissions d'événements sportifs, sans oublier les rassemblements des nombreuses associations Peipinoises.

De nouvelles perspectives s'ouvrent depuis que son frère a rejoint la tanière. En effet, Michaël est passionné par la cuisine depuis son plus jeune âge. Après des études dans ce domaine, il a acquis une quinzaine d'années d'expérience en tant que Chef dans divers établissements. Ensemble, les deux frères ont entrepris la rénovation complète de la cuisine et réfléchissent aux formules qu'ils vous proposeront (plat du jour en semaine, plats spécifiques en fonction des soirées, collations pour accompagner les boissons). Le mystère reste entier mais il s'agira d'une cuisine locale, maison, et à base de produits frais.



David et Michaël Martineau

La Tanière – Impasse du Clos, place du Bon-Vent – 07 87 40 36 56

Côté Fontaine, la nouvelle boutique de déco

Une nouveauté qui enrichit notre place du Bon-Vent : la boutique de décoration « Côté Fontaine ». Anne Clavel, qui a passé 18 ans sur la Côte d'Azur, fait un retour aux sources en réinvestissant la demeure familiale pour ouvrir sa boutique pleine de charme.

Côté Fontaine est bien plus qu'une simple boutique de décoration. Forte de ses nombreuses années d'expérience dans la mise en valeur de vitrines de boutiques, de salles de restaurants, de biens immobiliers et de décoration d'intérieur pour particuliers, Anne vous propose une sélection soigneusement élaborée d'objets uniques. L'atmosphère bohème du magasin vous accueille avec une myriade d'articles, allant du classique à l'original.

Ce qui rend la boutique d'Anne si spéciale, c'est l'origine diversifiée de ses objets. Vous y trouverez des produits neufs, des créations d'artisans locaux telles que des huiles, des savons, du miel, des éponges, des sculptures sur bois, des portraits, des macramés, et bien d'autres trésors. Il y a également des objets de cœur, imprégnés d'histoires, provenant de brocantes, de dépôts-vente ou chinés par Anne et son conjoint Philippe. En outre, elle propose des meubles restaurés de ses propres mains.

Côté Fontaine est un véritable mélange de styles qui ne manquera pas de captiver votre imagination. Chaque objet raconte une histoire unique et apporte une touche d'authenticité à votre intérieur.

Une anecdote qui rend la création de Côté Fontaine encore plus spéciale : la boutique a ouvert ses portes le 10 avril 2023, marquant le 50^e anniversaire de l'ouverture de la boucherie-alimentation de ses parents dans ce même local, en ce même jour, le 10 avril 1973.



Côté Fontaine – 9, place du Bon-Vent – 06 62 67 28 97

Hirondelles et Martinets à Peipin

Saviez-vous qu'une hirondelle peut manger **3 000 moustiques par jour** ?

Saviez-vous que martinets et hirondelles sont protégés par la loi ?

Ces deux espèces, comme tant d'autres, sont, hélas, en déclin. Chaque année, la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) procède au comptage des nids d'hirondelles et de martinets. Bonne nouvelle pour notre commune qui voit cette année une légère hausse du nombre de nids.



**Agir pour
la biodiversité**



Crédits Photos © Agnès de Pinho

La protection juridique des hirondelles et des martinets

Au-delà du droit, une démarche citoyenne !

Il appartient à tous d'être vigilants et de veiller à la sauvegarde de ces fragiles oiseaux migrateurs. Leur présence est bénéfique puisque ces oiseaux voltigeurs aériens consomment une grande quantité d'insectes volants (dont les moustiques), mais il arrive que des propriétaires soient gênés par les salissures que ces oiseaux peuvent occasionner ou fassent réaliser des travaux qui conduisent à la destruction ou à l'obstruction des lieux de nidification.

Tous ces oiseaux aériens sont protégés : il est formellement interdit de détruire leur nid, de combler les trous où ils nichent, d'empêcher ces espèces de nicher en période de reproduction (loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature, codifiée aux articles L411-1 et suivants du Code de l'environnement et de l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire).

Tout manquement à ces textes est un délit. Les responsables s'exposent à une amende pouvant aller jusqu'à 150 000 € et/ou une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 2 ans (article L415-3 du Code de l'environnement). S'agissant de perturbation intentionnelle, l'infraction constitue une contravention de 4^e classe passible d'une amende de 750 € (article R415-1 du Code de l'environnement).

Pour plus d'informations ou pour signaler une menace potentielle,

- contactez : le groupe local de la Ligue pour la Protection des Oiseaux : 06 03 65 75 31
- informez-vous sur <https://paca.lpo.fr/>

Rappel : barbecues et feux interdits sur le domaine public



Rappel de l'arrêté municipal N°73 /mai16 : réglementation concernant l'utilisation de barbecues sur le domaine public.

Article 1 : Il est interdit d'utiliser les barbecues et d'allumer un feu sur le domaine public (places du Bon-Vent, de la Mairie, de l'École, au stade municipal, zone de covoiturage, monument aux morts...) de l'ensemble de la commune.

Article 2 : Des dérogations, selon le lieu et le temps, sont accordées par le maire dans le cadre de déroulement de festivités ou de manifestations réalisées dans le cadre associatif ou culturel.

Dans ce cas, aucun déchet ne doit être laissé sur les lieux et l'installation du barbecue doit être éloignée de plus de 10 mètres de tout couvert végétal et de tout bâti.

Fête votive Peipin

11, 12, 13 août

Bar - Restauration - Food truck - Glacier artisanal - Jeux gonflables

Place du Bon-Vent à 21h

T3RTIO
Vendredi

Francis
CABREL - DION
Céline
Samedi

LES DRÔLES DE SOEURS
Dimanche

Apéritif offert par la mairie le dimanche à 12h



mairie@peipin.fr - 04 92 62 44 17 - www.peipin.fr - 2023
MAIRIE DE PEIPIN - 4, rue des Écoles - 04200 PEIPIN



Appel à candidatures pour la création d'un comité des fêtes

Le comité des fêtes de Peipin a été dissous en février dernier. Nous avons la possibilité de recréer une nouvelle association pour l'année prochaine si, toutefois, nous arrivons à constituer une équipe suffisamment nombreuse pour participer et proposer aux Peipinois des événements de qualité. C'est pourquoi nous lançons cet appel à candidatures à toute personne désirant organiser les festivités peipinoises de demain. Alors appelez Élisabeth au 07 50 69 42 14 ou Cédric au 06 41 25 81 13 (penser à laisser un message).

Madame Magnoli Élisabeth

Vide grenier sous le soleil pour « Les Portes du Jabron »

L'association du patrimoine de Peipin « Les Portes du Jabron » a finalement réussi à tenir son premier vide-grenier de l'année ce dimanche 11 juin, après l'annulation de celui prévu le jeudi 18 mai en raison des fortes pluies. Mais cette fois-ci, le soleil était au rendez-vous, apportant une grande satisfaction tant aux organisateurs qu'aux chineurs.



L'année s'achève pour l'UTL Durance Provence de Peipin

Les adhérents se sont montrés présents et actifs tout au long de l'année, l'association dispensant notamment des cours de Pilates, Tai-Chi, Japonais, Anglais, Œnologie, Naturopathie, etc.

De nombreuses conférences se sont tenues également dans notre secteur géographique, comme la conférence atelier sur le climat ou la communication bienveillante et consciente, ainsi que des conférences sur les lavoirs de Provence et l'histoire de la folie de l'antiquité à nos jours.

À la rentrée, l'UTL s'enrichit de nouveaux cours, tels que le Yoga Vinyasa, la marche active et l'Espagnol. Nous vous attendons nombreux à la **journée portes ouvertes le 16 septembre 2023** à Peipin dans la salle polyvalente.



Université du Temps Libre Durance Provence (les mardis et vendredis de 9h à 11h30 et de 13h30 à 15h)
3 bis place de la mairie, 04200 Peipin Tél : 04 92 62 60 59 Courriel : utlduranceprovence04@gmail.com

L'Espace Ligue de Peipin : rétrospective et perspective 2023/2024



L'ESPACE LIGUE PEIPIN, salle du Riou - place de la Mairie, Peipin. Une grande pause estivale... puis une rentrée prévue le 07 septembre 2023 !

L'Espace Ligue à Peipin est un lieu de proximité et d'accueil dédié aux personnes touchées par le cancer, en cours de traitement ou en rémission.

Un programme « d'activités bien-être et de soins de support » est proposé gratuitement à tous, homme ou femme. Toutefois, depuis longue date et cette année encore, l'Espace Ligue de Peipin n'est fréquenté que par un public féminin. Messieurs, si vous êtes concernés par la maladie cancéreuse, n'hésitez pas à venir tester à la rentrée les activités et soins de support, en ateliers collectifs et en séances individuelles. Ces activités sont conduites et animées par des personnes qualifiées et professionnelles, dans la bienveillance, la neutralité et la confidentialité. L'objectif est l'amélioration de la qualité de vie. Le rythme des traitements, des examens médicaux et les attentes longues des résultats peuvent sensiblement altérer le quotidien et fragiliser les relations sociales. De fait, à l'écart des établissements médicaux et en retrait des entourages proches, l'Espace Ligue est pensé comme un espace-temps, un intervalle de bien-être pour soi !

Le pilotage et le soutien du Comité départemental, la générosité des donateurs, la qualité des interventions faites par des professionnels et la ferveur des bénévoles, ont une fois encore, contribué à une fréquentation assidue de l'Espace Ligue à Peipin, devenu un rendez-vous de toute importance pour l'ensemble des personnes inscrites, malgré la cadence des protocoles de traitement et en dépit des douleurs et états de fatigue.

Une équipe de 5 bénévoles, Alida, Josiane, Michèle, Nadine et Annie, formées par La Ligue contre le cancer à « l'accueil et l'écoute des personnes touchées par la maladie » et hautement motivées, ont investi la mission de Ligueur accompagnant : écoute dans la bienveillance, partage d'informations, orientation, convivialité, etc.

La reprise des activités le jeudi 7 septembre 2023, 14h Salle du Riou à Peipin, débutera par un atelier de réflexologie, une technique de stimulation de points précis du corps pour soulager tensions et douleurs !

Aperçu du programme 2023/2024 :

- Ateliers thérapie : groupe de paroles encadré par des psychologues ;
- Ateliers créatifs : scrapbooking et écriture ;
- Activités bien-être : réflexologie, sophrologie, diététique et conseils en nutrition, soins esthétiques et massages bien-être ;
- Activité physique adaptée.

Et dans le cadre d'Octobre Rose, mois de la prévention et du dépistage du cancer du sein, l'équipe bénévole de l'Espace Ligue de Peipin avec l'appui du Comité départemental, se lance dans la 1^{re} édition d'un événementiel Octobre Rose à Peipin ! Le programme est actuellement en cours de finalisation, vous serez informés en temps voulu par une campagne d'affichage.



Pour davantage de renseignements sur ce nouveau programme et des informations générales au sujet des autres missions de La Ligue contre le cancer, merci de prendre contact par téléphone :

- Espace Ligue Peipin - Alida S. : 06 84 39 10 91 (le jeudi après-midi) ;
- Au Comité départemental, Digne : 04 92 32 50 36 (le matin).

Petits témoignages de participantes :

« Coucou. Merci à toutes les 5 pour le soutien que vous nous avez apporté. Un régal de participer à toutes ces activités. Bonne journée. Bisous » Patricia

« C'était génial, un soin du visage fait avec douceur par une esthéticienne. Franchement, c'est super ce que vous faites à la Ligue ! Merci à toutes les 5. Bises » Nicole

« Je viens avec plaisir à l'atelier arts créatifs ! À jeudi ! » Véronique

Rédaction : Annie H.

Une année remarquable pour le Club de Karaté

Le club de karaté de Peipin a vécu une année chargée en événements et en réussites.

Lors du passage de grade du 4 juin à Forcalquier, cinq membres ont obtenu un nouveau grade : Xavier Avargues, Christophe Pellier et Antoine Ferrigno ont obtenu leur 2^e dan Fédération Française de Karaté. Adrien Sabatier et Laurent Gonin obtiennent leur 3^e dan.

L'examen des diplômes fédéraux a également eu lieu à Peipin le vendredi 16 juin, le club de Peipin étant le siège départemental de la formation. Trois membres du club ont obtenu leurs diplômes. Adrien Sabatier et Françoise Faus obtiennent leur Diplôme d'Animateur Fédéral. Pierre Gonin obtient son Diplôme d'Instructeur Fédéral.

Ces nouveaux diplômés viendront épauler Laurent Gonin, professeur du club, pour l'ouverture d'une section karaté enfant dès la rentrée 2023, le vendredi de 17h15 à 18h15. Les cours adultes ont lieu le vendredi de 18h30 à 20h à Peipin et le mardi de 19h30 à 21h à Aubignosc. Retrouvez la **rentrée du club dès le 15 septembre 2023** à 17h15 à Peipin (Salle polyvalente).

Le club remercie profondément Francesca Paoletti et Moktar Touati pour leur aide précieuse tout au long de l'année dans la préparation de ces événements.

Contactez Christophe au 06 81 64 70 80 ou Laurent au 06 12 32 41 81 pour tous renseignements.



Tribune libre Minorité

tout d'abord nous vous souhaitons un bel été et de belles vacances .

la mise en place du cheminement doux vers intermarché est terminée et très pratique.

même si nous n'avons pas pu y participer nous reconnaissons le bon travail de la mairie .

nous attendons toujours l'emplacement du jeu d'enfants à côté de l'air de covoiturage où nous étions opposés à cet emplacement.

le plus de Peipin pose de gros problèmes aux peipinois un collectif est en place ,bientôt des infos à venir.

nous rappelons aussi que tous les élus sauf l'opposition ont droit à des indemnités,

mais ces mêmes élus sont-ils sur le terrain et à votre écoute et dispositions des peipinois?

Et enfin une solution pour lutter contre les caravanes au bout de 9 ans ce n'est pas mal .

et pour finir une personne à mobilité réduite comment fait-elle pour le tri puisque les containers de proximité ont disparu.

Farid RAHMOUN

Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance



René Avinens

Président
de la Communauté
de communes Jabron
Lure Vançon Durance.

Vice-président
du Syndicat Départemental
d'Élimination et de Valorisation
des Ordures Ménagères.

Le mot du président

Après des débuts compliqués dus à la fois au retard important dans la livraison des colonnes (les dernières ont été livrées mi juin) ainsi qu'à des défauts de conception des systèmes de préhension (rendant inutilisables un grand nombre de colonnes), les choses semblent enfin rentrer dans l'ordre. Notre fournisseur a changé (à ses frais) les systèmes défectueux sur toutes les colonnes.

À quelques exceptions près, tout le monde a compris et accepté la nécessité de ce changement de mode de collecte et de sa finalité : augmenter autant que faire se peut les tonnages de tri sélectifs et par contre-coup diminuer d'autant ceux des ordures ménagères enfouies. Les premiers résultats sont encourageants, depuis le début de l'année, nos tonnages d'ordures ménagères sont en baisse de 11 %.

Il faut continuer dans cette voie, c'est ainsi que nous parviendrons à limiter au maximum les hausses de prix dues à l'augmentation des coûts de traitements des ordures ménagères. Par ailleurs, et je vous en parle depuis bientôt 2 ans, à compter du 10 janvier 2024, les bio déchets ne devront plus être mis à l'enfouissement (jetés à la poubelle). Pour cela, la communauté de communes met à votre disposition des composteurs individuels, via le SYVEDOM et des composteurs collectifs. Ces derniers seront gérés par la communauté de communes.

Nous espérons ainsi détourner de l'enfouissement 150 tonnes d'ordures ménagères supplémentaires par an. Bien sûr cela ne sera pas possible sans votre implication.



Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance
Adresse : 110 rue de l'École, 04290 SALIGNAC – Tél. : 04 92 34 46 75
Courriel : secretariat@ccjlvd.fr – Site web : www.ccjlvd.fr

Des nouvelles de nos P'tites bouilles

Le centre de loisirs « Les P'tites Bouilles » félicite chaleureusement les petits explorateurs du journalisme qui ont fait preuve tout au long de l'année d'audace, de curiosité et d'esprit critique. Nos jeunes journalistes ont rédigé et imprimé un journal à chaque période scolaire. Ils ont rencontré ceux qui font notre actualité locale, et pour cela, nous remercions tous ceux qui ont ouvert leurs portes (mairies, pompiers, commerçants...).



Chaque période de vacances a été marquée par un art majeur (architecture, peinture, sculpture, littérature, musique, photographie, etc.). Un grand merci aux familles, de plus en plus nombreuses, qui nous accordent leur confiance pour la joie, le partage et le bien-être de leurs enfants.

C'est donc tout naturellement que cet été, nous clôturons nos découvertes avec des vacances placées sous le signe des arts de la scène. Au programme : une sortie au festival d'Avignon, un projet cirque, un projet cinéma, un grand intercentre et, comme toujours en été, nos batailles d'eau mémorables. Les enfants auront bien sûr le temps de prendre leur temps.

Centre de loisirs - Courriel : lespetitesbouilles04@ccjlvd.fr - Téléphone : 06 48 33 74 63

Devenez acteur de la mobilité !



Vous vous intéressez à la question des mobilités du quotidien et souhaitez participer à la vie démocratique de votre communauté de communes auprès de la Région ?

Postulez dès aujourd'hui pour intégrer le futur comité des partenaires, composé d'élus, de représentants d'associations et de citoyens. Nous cherchons 1 femme et 1 homme pour venir débattre des questions de mobilité sur votre territoire.

Pour déposer votre candidature (**avant le vendredi 11 août 2023 inclus**), appelez dès maintenant le secrétariat de la Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance par téléphone au 04 92 34 46 75 ou par courriel à : secretariat@ccjlvd.fr.

2^e édition du Forum des Associations de la CCJLVD

Pour la deuxième année consécutive, à l'initiative d'Élisabeth Armingol, présidente de l'association de Gymnastique d'Aubignosc, sera organisé le forum des associations de la Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance, **le dimanche 10 septembre 2023 au centre du village d'Aubignosc** de 9h30 à 17h.

Dans notre communauté de communes, il n'existe pas de forum associatif, rendez-vous incontournable des acteurs de la sphère associative. Pour la collectivité, le forum permet de valoriser le tissu associatif local. Pour les associations, c'est l'occasion de faire connaître leurs valeurs, activités, événements, services, etc., mais aussi de recruter de nouveaux bénévoles, de se rapprocher de nouveaux adhérents, d'échanger avec de nouveaux membres. Un événement comme celui-ci permet de toucher tous les habitants. Les concitoyens peuvent découvrir les associations de toutes typologies : sportives, culturelles, environnementales, pour enfants et pour adultes.

La période de la rentrée est un temps fort pour la vie associative sur les territoires : les citoyens veulent découvrir les associations locales et leurs activités, afin de s’y engager pour l’année scolaire. C’est donc le meilleur moment pour les communes de rendre visible et mettre en valeur la multitude d’associations présentes sur le territoire, avec l’organisation d’un forum des associations de notre communauté de communes.



MAIRIE DE PEIPIN



COORDONNÉES

Téléphone :

04 92 62 44 17

Courriel :

mairie@peipin.fr

Adresse :

4, rue des Écoles, 04200 PEIPIN

N° d'URGENCE :

06 80 95 95 55

(En dehors des horaires d'ouverture)

HORAIRES

Lundi :

10h à 12h et 13h45 à 17h30

Mardi, mercredi, jeudi :

9h à 12h et 13h45 à 17h30

Vendredi :

9h à 12h

MÉDIATHÈQUE



PAUL SURTEL

Contact :

04 92 62 54 24

mediatheque@peipin.fr

Mardi, jeudi, vendredi :

9h30 à 12h30

Mercredi, samedi :

15h30 à 18h30

Lundi :

Fermé

AGENCE POSTALE



COMMUNALE

Adresse :

3, place de la Mairie

Mardi, jeudi, vendredi :

14h à 18h

Mercredi, samedi :

9h à 12h

EAU / ASSAINISSEMENT

COORDONNÉES

Société des Eaux de Marseille :

www.eauxdemarseille.fr

Service clients :

09 69 39 40 50

serviceclients@eauxdemarseille.fr

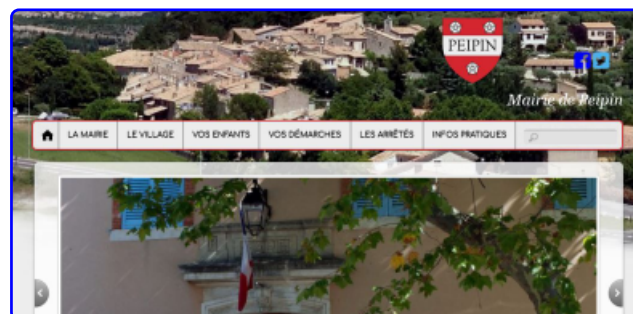
Astreinte SEM :

04 91 83 16 15

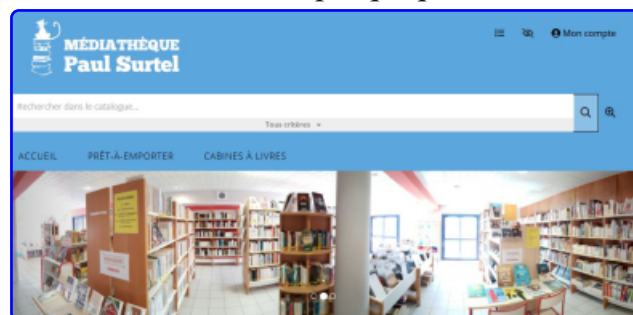
Nouvelle application mobile Alertes et Informations



www.peipin.fr



mediatheque.peipin.fr



@Peipin04

Suivez-nous sur les réseaux



Peip'Infos est édité par la mairie de Peipin

Directeur de la publication et de la rédaction : Frédéric Dauphin

Création, mise en page, retouche photo : Julien Bournet

Imprimerie de Haute Provence, Dépôt légal à parution.